# 2.2.1 • Ordonnancement – Pilotage – Coordination (OPC)

## Objectif des missions

Missions de maîtrise d’œuvre

Ordonnancement - Pilotage – Coordination

## Capacités du postulant à la qualification /certification OPQTECC et livrables correspondants contrôlés par l’instructeur /examinateur

Nombre de dossiers pour un :

* Qualifié : 2
* Certifié  : 3

**Livrables**: Pièces à fournir dans les dossiers.

Les compétences doivent être identifiables par l’instructeur dans chacun des dossiers présentés.

**Contrats** signés (qualification) ou attestation d’employeur (certification) relatifs aux dossiers présentés en cours ou achevés depuis moins de 6 ans.

## Cadre à compléter

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| NOM du postulant : ……………………………………… | Date de la demande initiale 2.2.1: ……… | 2.2.1 |
| CAPACITES  DOMAINES A COUVRIR | Cocher dans les colonnes les pièces fournies pour chaque projet présenté (livrables) | Observations  et validation OPQTECC |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| •Ordonnancement – Pilotage - Coordination | Dossier 1 | Dossier 2 | Dossier 3 | Obligatoire pour un :  Qualifié dans 2 dossiers  Certifié dans 3 dossiers |
| * Enquête auprès des intervenants (Maître d'Ouvrage, Maître d'Œuvre, BET, CSPS, CT, entreprises, délégataires de services publics et intervenants extérieurs, etc…) pour recueillir les éléments nécessaires à l’établissement du planning d’exécution TCE avec mise en évidence :   + Du chemin critique,   + Des temps de fabrication et commandes des matériaux,   + Des choix et décisions impactant le déroulement des travaux * Réunions de coordination et rédaction des comptes rendus, incluant la coordination avec gestion des interfaces issues des contraintes techniques et localisations entre les différentes équipes, détection des tendances et proposition des actions correctives en fonction des aléas et contraintes du chantier, * Planification et suivi  des visas, des effectifs,   des échantillons et fiches techniques des  matériaux…,   * Liaison et gestion avec les intervenants extérieurs, * Contrôle de l'avancement du chantier avec surveillance particulière du chemin critique initial et mises à jour du calendrier des travaux autant que nécessaire,      * Détermination des causes du non-respect de l'avancement des travaux (délais, localisations et enchaînements) pour application des pénalités prévues aux contrats, * Organisation des opérations préalables à la réception et levées des éventuelles réserves. |  |  |  |  |